

BOUMERDÈS**L'opposition monte au créneau à l'APC d'Aït-Amrane**

Gestion opaque à la limite de la légalité, laxisme dans la lutte contre les constructions illicites, gel des commissions spécialisées, marginalisation des élus, sont les quelques griefs retenus par l'opposition au sein de la commune d'Aït Amrane contre le P/APC. Ce dernier s'en défend et promet une commission d'enquête. C'est le résultat d'une rencontre quelque peu houleuse.

A l'issue d'un bras de force qui a duré plusieurs jours, les élus, qui fustigent le P/APC et son entourage pour leur gestion jugée défaillante, ont réussi à imposer une assemblée générale extraordinaire. Nous avons assisté à une partie des travaux et entendu grand nombre de choses concernant les affaires de cette commune.

Les cinq élus protestataires, rédacteurs d'un communiqué débattu lors de ce conclave, n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère pour fustiger le P/APC, Hadjout Rabah, élu sur la liste FLN.

Ils accusent le groupe autour du P/APC de gestion opaque. «Nous sommes marginalisés, nous ne savons rien de ce qui se passe dans notre APC ni pris connaissance du programme de développement», dira Hidous Rabah, élu RCD. «Ce n'est pas dans ma nature de marginaliser des

élus, je suis pour la gestion participative», rétorque le P/APC qui estime que ce n'est qu'un problème de communication qui se pose au niveau du fonctionnement de la commune. Mais le constat de l'opposition ne s'arrête pas à ce niveau. Celle-ci, portant l'estocade à la majorité de l'assemblée, dévoile plusieurs affaires, notamment le recours au gré à gré pour la passation des marchés, en violation du code des marchés publics, et le choix de soumissi-onnaires dans une liste restreinte. Les pourfendeurs du P/APC citent les montants de 2 500 000 DA dépensés en toute illégalité pour l'achat de mobilier de bureau auprès d'un proche du P/APC et 1 000 000 DA déboursés en 2008 pour l'achat des denrées alimentaires distribuées aux familles, sans passer par les commissions. «Je considère que la notion de développement intègre la donne du recours, lorsque la

loi le permet, aux entreprises locales qui font travailler les citoyens de la commune», réplique M. Hadjout.

Dans le septième point de leur communiqué, les protestataires accusent l'APC de laxisme devant le phénomène des constructions illicites qui portent atteinte au patrimoine foncier de la commune ou de l'Etat et qui posent de graves problèmes d'urbanisme. Ils rappellent la délibération exigeant du P/APC la démolition de cette villa érigée dans la cour de l'école primaire Saïd-Challal.

Nous avons assisté aux débats sur cette affaire de constructions illicites. De prime abord, tous les élus se disent scandalisés par ce phénomène, personne cependant n'a préconisé des actions fermes pour le stopper. Un élu déclarait que l'opération doit toucher tout le monde et ne doit pas être faite à la tête du client. Questionné à la fin de la rencontre sur ce point, le P/APC s'est montré évasif et déclare à ce sujet : «Je ne tolérerai plus aucune construction.» Aucun mot n'est dit sur la fameuse construction dans l'école. Un

problème plus grave se pose par rapport à la gestion de l'ancienne assemblée. Il s'agit d'un document, dont nous détenons une copie, attestant la bonne exécution d'une aire de jeux au village de Souiga. Ce document a été délivré à l'entrepreneur qui aurait réalisé cet ouvrage. Or, ce stade, dont la construction nécessiterait, selon une estimation des élus de l'opposition, une enveloppe budgétaire d'environ 300 millions de centimes, n'existe pas.

En dépit de notre insistance pour savoir si la facture a été payée, le P/APC a eu cette réponse pour le moins bizarre : «A l'instant où je vous parle, je ne le sais pas.» Etrange ! De deux choses l'une, soit l'APC ne tient pas sa comptabilité et n'a pas d'archives à jour, soit le premier magistrat de Aït-Amrane a fait une déclaration erronée. Pressé au sujet de ce dossier et d'autres, le P/APC s'est engagé à appuyer, auprès de sa hiérarchie — la wilaya — l'institution d'une commission d'enquête, demande formulée par les opposants.

Abachi L.

BOUIRA**Trois lauréates du BEM en Turquie**

Après avoir été honorées par les autorités locales à Bouira, puis à la présidence de la République, trois lauréates de l'examen du BEM de la session de juin 2009 ont bénéficié d'un voyage de 10 jours en Turquie payé par l'Onec (l'Office national des examens et concours).

Celui-ci a gratifié les meilleurs élèves des différents paliers pour tous les efforts qu'ils ont déployés durant leur cursus et surtout à l'examen du brevet de l'enseignement moyen. Il s'agit de Boussa Sarah du CEM Moussi-Hassan de la commune de M'chedallah, qui en décrochant une moyenne de 19,41, s'est classée deuxième à l'échelle nationale, de Mostaghanemi Amina, du CEM Ibn-Khaldoun de Bouira, qui a obtenu une moyenne de 19,22 et Sillia Medjras, du CEM Mohamed-Khider de Bouira, qui a eu quant à elle une moyenne de 19,02.

Ces trois lauréates ont été accompagnées, samedi dernier, par le responsable de l'éducation de la wilaya à l'aéroport Houari-Boumediene pour embarquer pour la Turquie. Pour quelques enseignants et responsables, l'exploit de ces trois lauréates indiquerait une certaine prééminence des filles sur les garçons dans les études, cependant d'autres pensent que c'est le résultat de la supériorité en nombre des filles au niveau des établissements du moyen.

De son côté, le directeur du secteur, qui avait dernièrement qualifié «les résultats des différents examens d'appréciables pour la wilaya, mais nous attendons mieux pour l'année prochaine», a considéré que l'initiative de l'Onec est méritoire et qu'elle peut susciter chez les élèves des différents paliers des efforts et des prédispositions pour l'acquisition du savoir et l'amélioration de leurs résultats.

Amine Han

TIZI-OUZOU**SONELGAZ, ADE ET ALGÉRIE TÉLÉCOM DE MAÂTKAS****Gestion à la «soviétique»**

On ne cache plus son indignation, voire même sa colère quand on s'adresse à ces trois importantes entreprises publiques qui ne cessent de défrayer la chronique dans leur gestion à la «soviétique» dans leurs prestations de service aux citoyens.

Ces sociétés, qui détiennent chacune le monopole dans son secteur (eau, électricité et la téléphonie fixe), en l'occurrence l'Algérienne des eaux (ADE), la Sonelgaz et Algérie Télécom, sont toutes mises à l'index.

Les fréquentes coupures qui touchent à la fois l'eau, le courant électrique et le réseau téléphonique commencent sérieusement à embêter les Maâtkis. «Franchement, il y a de quoi vouloir leur privatisation, ces puissantes entreprises ! Qu'elles gèrent convenablement ou alors qu'elles déposent leur bilan», dira un commerçant du chef-lieu communal de Souk el-Tenine. De prime abord, c'est cette perturbation quasi chronique de la distribution de l'eau à travers les différents villages qui suscite le plus la grogne des ménages. Des pannes techniques aux récurrentes fuites au niveau de la station Bouaïd, en passant par une répartition souvent inéquitable de l'eau entre les localités, le calice a été bu jusqu'à la lie, et les citoyens ne cachent plus leur colère. Même topo, dans la consommation énergétique (courant) qui augmente d'un cran durant les saisons estivales et hivernales. Mais là aussi, les coupures de courant sont légion et peuvent survenir à toute heure,

de jour comme de nuit. Pour l'heure, nous ignorons s'il s'agit de délestages ou encore de contraintes techniques. Pis, les ménages, les commerçants et autres artisans sont souvent pris de cours face à l'absence d'avis de coupures.

En outre, les citoyens de Maâtkas vivent également le même scénario dans le secteur de la téléphonie fixe. Ce moyen de communication n'existe seulement que dans le chef-lieu, mais pas dans les villages. Le fameux «WLL», ce téléphone chinois mi-fixe, mi-mobile, est devenu indésirable, car il est inefficace à la fois pour l'Internet (très

faible débit, pas d'ADSL) et le fax. Ceci si l'on réside encore dans les «zones de couverture».

C'est dire, en somme, que toutes ces différentes prestations de service laissent sérieusement à désirer, et ce nonobstant les différentes réclamations des citoyens et les innombrables interpellations de ces entreprises par les autorités locales en vue d'une amélioration de leurs services. Pour l'heure, l'on se contente de prendre son mal en patience, en attendant des jours meilleurs.

Amayas Idir

SOUK-EL-TENINE**Le souk indésirable**

Anarchie, désordre, confusion, embarras... tous ces termes ne suffisent pas pour décrire l'état du marché bihebdomadaire de cette petite ville de Souk-El-Tenine rele-vant de la daïra de Maâtkas.

Déjà que cette localité trop exiguë étouffe à cause de ses incessants embouteillages et encombrements, voilà que son marché est devenu un authentique bazar. Trottoirs squattés,

stationnements anarchiques, absence de service d'ordre... tout se conjugue pour en faire de cette ville une petite jungle urbaine. En effet, beaucoup d'usagers du CW 147 préfèrent tout bon-nement ne pas trop s'y aventurer les jeudis et lundis au risque de vivre de mauvais quarts d'heure dans le piège des embouteillages. Le projet d'une rocade de 2,2 km est renvoyé aux calendes grecques en raison de l'opposition de

propriétaires terriens. Pour l'heure, les habitants prennent leur mal en patience en attendant l'intervention des autorités locales pour mettre un peu d'ordre dans cette cité autrefois très accueillante. Mais on croit savoir que sans l'implantation d'une unité des services de sécurité dans cette commune, l'anarchie aura encore de beaux jours devant elle.

A. I.

AÏN-DEFLA**10 morts et 165 blessés sur les routes en juillet**

La route a fait durant le mois de juillet dernier, dans la wilaya de Aïn-Defla, 10 morts et 165 blessés. Tel est le bilan communiqué par les services de la gendarmerie de Aïn-Defla. Les services de la gendarmerie ont eu à enregistrer 83 accidents au cours du mois dernier, dont 19 sur l'autoroute, ce qui représente un taux de 23%, et qui ont fait 4 morts sur l'important axe routier récemment mis en service.

Au cours de cette même période, pour faire régresser le taux des accidents, sensibiliser et obliger les conducteurs à plus de prudence et de respect du code de la route, les gendarmes ont procédé au retrait de 513 retraits de permis de conduire et dressé 193 contraventions.

En plus des contrôles de la sécurité routière, les gendarmes ont traité 10 affaires de faux et usage de faux sur documents de véhicules, qui ont débouché sur l'arrestation de 10 personnes qui ont été placées sous mandat de dépôt.

La lutte contre le trafic de drogue s'est soldée par la saisie de 2 154 g de kif traité, à l'issue du traitement de 2 affaires à l'issue desquelles 5 individus ont été arrêtés et placés sous mandat de dépôt par le parquet.

Une de ces deux affaires a eu pour théâtre la commune de Tarik-Ibn-Ziad à la limite sud-est de la wilaya de Aïn-Defla, zone limitrophe avec la wilaya de Tissemsilt. Selon certains observateurs, les trafiquants et autres convoyeurs de drogue, craignant les contrôles draconiens sur la RN 4, empruntent les chemins de wilaya, plus au sud.

Karim O.